

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1003

12 mai 2010

SOMMAIRE

Aberdy S.A.	48119	Keilor S.à r.l.	48135
Actipar S.A.	48110	"Lex II Investments Holdings S.A."	48124
Albi International Sàrl.	48143	LFPI Property S.à r.l.	48142
Allianz Global Investors Alternative Strategies S.A., SICAV-FIS	48110	LSF6 Evergreen Holdings S.à r.l.	48112
A.M. S.à r.l.	48125	LSF6 Lux Investments II S. à r.l.	48120
A.M. SCI	48125	Megafin S.à r.l.	48122
Antwerp Holding S.A.	48123	Morellia S.A.	48144
ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A.	48139	Newark S.A.	48142
Barracuda S.à r.l.	48139	Olympic Yachting S.A.	48139
Bellargo S.A.	48120	Open Mind Investments S.C.A. SICAR ...	48101
Bickel Logistics GmbH	48098	Parkes S.à r.l.	48141
Bickel Logistics GmbH	48098	Perus 1 S.à r.l.	48142
Bizance S.A.	48118	Pneu Express S.A.	48144
Blauenberg SA	48135	Raynor S.A.	48136
Cable Holding S.A.	48114	Renta Corporacion Luxembourg	48103
Caelia Investment S.à r.l.	48124	Résidences Lorraines S.A.	48123
Cargill International Luxembourg 7 S. à r.l.	48138	Safari Luxco 1 S.A.	48141
Cesare Fiorucci	48128	SB Capital S.A.	48144
Consider Metal Marketing S.A.	48132	Selected Absolute Strategies	48119
Crus et Terroirs Sàrl	48111	Société du Port de Mertert S.A.	48124
Cusanus S.A.	48138	Société du Port de Mertert S.A.	48110
ETB Mortgage Finance 1 S.A.	48142	SOLEM - Société Luxembourgeoise des Emballages de Mertert S.A.	48132
Evercare Fund	48123	Starlight S.à r.l.	48141
Feuerbestattungen Luxemburg S.à r.l. ...	48104	Sunrose Capital S.A.	48099
Goldman Sachs Structured Investments SICAV	48118	Suo Tempore AG	48135
Hera Ermac	48136	Surinvest S.A.	48100
Heytens Decorlux S.A.	48141	Team-Trans S.A.	48140
H.R.G. Finances S.A.	48100	UniCredit Luxembourg S.A.	48125
Immobilière Building S.A.	48106	Urban Holding S.A.	48101
Immobilière de Sanem S.A.	48136	Varfin Investissements S.A.	48138
		Wirr	48140
		Wood Trading & Technologies A.G.	48140

Bickel Logistics GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6776 Grevenmacher, 10, an de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 152.327.

—
ERÖFFNUNG EINER ZWEIGNIEDERLASSUNG

Die Geschäftsführung der Firma Bickel Logistics GmbH, mit Gesellschaftssitz in D-54294 Trier, Monaiser Straße 13, vertreten durch Herrn GRABERT Uwe und Herrn RIOTTE Torsten, hat am 11ten März 2010 auf Basis des Beschlusses der Gesellschafter vom 10ten März 2010, die Gründung einer Zweigniederlassung im Großherzogtum Luxemburg beschlossen.

Gesellschaftsbezeichnung:

Bickel Logistics GmbH

Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts

Gesellschaftssitz: Monaiser Straße 13, D-54294 Trier

Zweigniederlassung:

10, an de Längten, L-6776 Grevenmacher

Gesellschaftszweck:

Gegenstand des Unternehmens ist sämtliche Tätigkeiten im Bereich Logistikdienstleistungen wie Vermittlung von Transporten im Fern- und Nahverkehr; Disposition sowie Verwaltung, Abrechnung und Akquisition für alle Firmen, die die Unternehmensgruppe Bickel bilden.

Geschäftsführer der Gesellschaft:

- Herr GRABERT Uwe, geboren am 03.05.1966, wohnhaft in D-54310 Ralingen, Frankenhöhe 3,

- Herr RIOTTE Torsten, geboren am 21.07.1970, wohnhaft in D-54516 Wittlich, Belinger Straße 27,

Die Geschäftsführer Herr Uwe GRABERT und Herr Torsten RIOTTE sind einzelvertretungsberechtigt mit der Befugnis im Namen der Gesellschaft mit sich im eigenen Namen oder als Vertreter eines Dritten Rechtsgeschäfte abzuschließen.

Handlungsbevollmächtigter der Zweigniederlassung ist Herr RIOTTE Torsten, vorbenannt.

Einzelzeichnungsberechtigt sind Herr Uwe GRABERT und Herr Thorsten RIOTTE.

Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages:

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Dieter Kämpf in Kehl, am 11. Oktober 1995, und wurde eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter Nummer HRB 3647.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.

Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer.

Ist ein Geschäftsführer vorhanden, so vertritt dieser die Gesellschaft allein.

Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft entweder durch zwei Geschäftsführer oder durch einen von ihnen in Gemeinschaft mit einem Prokuristen vertreten.

Trier, den 11ten März 2010.

GRABERT Uwe / RIOTTE Torsten

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2010048952/41.

(100050624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Bickel Logistics GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 152.327.

—
Berichtigung der Neueintragung, eingereicht am 13/04/2010 unter der Nummer B152.327 L100050624

ERÖFFNUNG EINER ZWEIGNIEDERLASSUNG

Die Geschäftsführung der Firma Bickel Logistics GmbH, mit Gesellschaftssitz in D-54294 Trier, Monaiser Straße 13, vertreten durch Herrn GRABERT Uwe und Herrn RIOTTE Torsten, hat am 11ten März 2010 auf Basis des Beschlusses der Gesellschafter vom 10ten März 2010, die Gründung einer Zweigniederlassung im Großherzogtum Luxemburg beschlossen.

Gesellschaftsbezeichnung:

Bickel Logistics GmbH

Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts

Gesellschaftssitz: Monaiser Straße 13, D-54294 Trier

Zweigniederlassung:

5, an de Längten, L-6776 Grevenmacher Gesellschaftszweck:

Gesellschaftszweck:

Gegenstand des Unternehmens ist sämtliche Tätigkeiten im Bereich Logistikdienstleistungen wie Vermittlung von Transporten im Fern- und Nahverkehr, Disposition sowie Verwaltung, Abrechnung und Akquisition für alle Firmen, die die Unternehmensgruppe Bickel bilden.

Geschäftsführer der Gesellschaft:

- Herr GRABERT Uwe, geboren am 03.05.1966, wohnhaft in D-54310 Ralingen, Frankenhöhe 3,
- Herr RIOTTE Torsten, geboren am 21.07.1970, wohnhaft in D-54516 Wittlich, Belinger Straße 27,

Die Geschäftsführer Herr Uwe GRABERT und Herr Torsten RIOTTE sind einzelvertretungsberechtigt mit der Befugnis im Namen der Gesellschaft mit sich im eigenen Namen oder als Vertreter eines Dritten Rechtsgeschäfte abzuschließen.

Handlungsbevollmächtigter der Zweigniederlassung ist Herr RIOTTE Torsten, vorbenannt.

Einzelzeichnungsberechtigt sind Herr Uwe GRABERT und Herr Thorsten RIOTTE.

Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages:

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Dieter Kämpf in Kehl, am 11. Oktober 1995, und wurde eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter Nummer HRB 3647.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.

Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer.

Ist ein Geschäftsführer vorhanden, so vertritt dieser die Gesellschaft allein.

Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft entweder durch zwei Geschäftsführer oder durch einen von ihnen in Gemeinschaft mit einem Prokuristen vertreten.

Trier, den 11ten März 2010.

GRABERT Uwe / RIOTTE Torsten

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2010048954/42.

(100051070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Sunrose Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 148.819.

- Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 14 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2191 du 10 novembre 2009;
- Il résulte d'une lettre adressée le 25 janvier 2010 à la société que M. Carlos SANCHEZ a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A et de son mandat d'administrateur-délégué avec effet immédiat.
- Il résulte d'une lettre adressée le 11 février 2010 à la société que M. Camille NEISELER a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet immédiat.
- Il résulte d'une réunion du conseil d'administration tenue le 25 janvier 2010 que M. Jean FABER, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, est coopté comme nouvel administrateur de catégorie B terminant le mandat de M. Camille NEISELER démissionnaire. Son mandat prendra effet au 12 février 2010 et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015. Cette décision sera à ratifier par la prochaine assemblée générale.
- Il résulte de la même réunion du conseil d'administration tenue le 25 janvier 2010 qu'il n'y a pas eu cooptation d'un nouvel administrateur de catégorie A ni d'un nouvel administrateur-délégué en remplacement de M. Carlos SANCHEZ démissionnaire. Cette décision sera à ratifier par la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Pour la société Sunrose Capital S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010048260/27.

(100050259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Surinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 89.461.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 octobre 2002, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 1681 du 23 novembre 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 13 mars 2009 que:

- les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés pour une période de six ans, à savoir:

- aux postes d'administrateurs:

* M. Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt,

* M. Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-Luxembourg,

* Mlle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.

- au poste de commissaire aux comptes:

* REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223 Val Ste Croix.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pour la société SURINVEST S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010048261/27.

(100050230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

H.R.G. Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 89.433.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2002, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 1673 du 22 novembre 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 13 mars 2009 que:

- les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés pour une période de cinq ans, à savoir:

- aux postes d'administrateurs:

* M. Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt,

* M. Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt,

* Mlle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt.

- au poste de commissaire aux comptes:

* REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223 Val Ste Croix.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Pour la société H.R.G. FINANCES S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010048262/27.

(100050221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Urban Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.697.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
tenue au siège social de la société le 1^{er} avril 2010 à 10.00 heures*

Résolutions

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

2. L'Assemblée décide d'entériner, avec effet immédiat, la démission de M. Alexis Kamarowsky, de M. Federigo Cannizzaro di Belmontino et de Patrimonium Consultants Sàrl comme Administrateurs de la Société.

3. L'Assemblée décide de nommer, comme Administrateurs de la Société, avec effet immédiat, Colette Wohl, employé privée, avec adresse professionnelle au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg, Mme Beatrice Niedercorn, directrice de société, avec adresse professionnelle au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg et Monsieur Alfonso Garcia, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 5, Bd Royal, L-2449. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2016.

4. L'Assemblée décide d'entériner la démission de la Société Luxembourg International Consulting S.A. en abrégé Interconsult S.A. de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la Société.

5. L'Assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes de la Société la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, RCS B 60.219. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2016.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010048269/27.

(100049917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Open Mind Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 144.283.

—
L'an deux mil dix, le douze mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

- Monsieur Massimo LONGONI, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), de droit luxembourgeois dénommée Open Mind Investments S.C.A. SICAR, ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro B N°144283,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 12 décembre 2008 par le notaire Jacques DELVAUX, publié au Mémorial C n°354 du 18 février 2009, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 juillet 2009 publié au Mémorial C n° 1690 du 2 septembre 2009,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision de l'associé gérant commandité, savoir la société Open Mind Management S.A. une société anonyme ayant son siège social au 73 Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n°143.850, prise en sa réunion du 10 mars 2010,

une copie des résolutions prise par ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à huit cent vingt mille euros (EUR 820.000,-), représenté par trois cent soixante neuf mille (369.000) Actions de Catégorie A et quarante et un mille (41.000) Actions de Catégorie C. Chaque Action, de chaque Catégorie, a une valeur nominale de EUR 2,00 (deux euros) et chaque Action souscrite a été entièrement libérée

2) Qu'aux termes du 9^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts, la société dispose d'un capital autorisé de six millions cinq cent vingt et un mille huit cent quatre-vingt quatorze euros (€ 6.521.894,-) composé d'un million quatre cent soixante sept mille quatre cent vingt cinq (1.467.425) Actions de Catégorie A, un million quatre cent soixante sept mille quatre cent vingt cinq (1.467.425) Actions de Catégorie B et trois cent vingt six mille et quatre vingt dix sept (326.097) Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de deux euros (€ 2.00,-) chacune.

et que le même article 5 autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

L'alinéa 9 de l'article 5 des statuts se lit comme suit:

"Le capital social autorisé de la Société est fixé à six millions cinq cent vingt et un mille huit cent quatre-vingt quatorze euros (€ 6.521.894,-) composé d'un million quatre cent soixante sept mille quatre cent vingt cinq (1.467.425) Actions de Catégorie A, un million quatre cent soixante sept mille quatre cent vingt cinq (1.467.425) Actions de Catégorie B et trois cent vingt six mille et quatre vingt dix sept (326.097) Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de deux euros (€ 2.00,-) chacune. Le Gérant est autorisé à augmenter le capital social, en tout ou en partie, le cas échéant, au cours d'une période débutant à la date de la publication du présent acte et expirant au jour du cinquième (5^{ème}) anniversaire de ladite date de publication, jusqu'au montant total du capital autorisé; ce faisant, le Gérant décidera d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B et d'Actions de Catégorie C entièrement libérées représentant l'augmentation totale ou partielle et acceptera des souscriptions pour les Actions. Chaque fois que le Gérant agira aux fins de donner effet à une augmentation du capital, tel qu'autorisée, l'article 5 des Statuts sera modifié afin de refléter l'augmentation de capital; le Gérant prendra toutes mesures nécessaires aux fins d'obtenir la rédaction et la publication de ladite modification. Le Gérant est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription ou paiement, ou il peut le cas échéant décider de convertir tout bénéfice net de la Société en capital et ainsi attribuer des Actions entièrement payées aux Actionnaires au lieu de dividendes. Quoiqu'il en soit, la somme du capital social et de la prime d'émission n'excédera en aucun cas le montant total des engagements des Actionnaires Commanditaires tels que d'indiqués dans le Prospectus et le Contrat de Souscription (défini ci-après) d'investir dans la Société (les "Engagements Sociaux" et chaque engagement un "Engagement Social"). Le Gérant est autorisé à émettre des Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie B dans les limites du capital autorisé sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie B devant être émises, étant entendu que le Gérant émettra également des Actions de Catégorie C, dans les limites du capital autorisé, dont la valeur totale sera d'au moins dix pour cent (10 %) de la valeur totale des Actions émises lors de ladite émission. Une prime d'émission prédéterminée sera due pour chaque Action de Catégorie B telle que plus amplement définie dans le Prospectus (la "Prime d'Emission"), étant entendu que toute modification de la Prime d'Emission des Actions de Catégorie B lors de toute augmentation de capital envisagé par le Gérant devra être approuvée par une résolution des Actionnaires. Aucune prime d'émission ne sera due pour les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie C."

3) Par décision du 11 février 2010, l'associé gérant commandité, savoir "Open Mind Management S.A." a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 200.284 (deux cent mille deux cent quatre-vingt-quatre Euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 820.000 (huit cent vingt mille Euros) à EUR 1.020.284 (un million vingt mille deux cent quatre-vingt-quatre Euros) , par l'émission de:

- 32.096 (trente-deux mille quatre-vingt-seize) actions nouvelles A d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune,

- 58.031 (cinquante-huit mille trente-et-une) actions nouvelles B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission de EUR 98,22 ar action B nouvelle;

- 10.015 (dix mille quinze) actions nouvelles C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune,

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, souscrites par les souscripteurs suivants, comme suit:

souscripteurss	Actions A	Actions B	Actions C
1 Fondiaria-SAI S.p.A.	23.485	42.463	0
2 Fratelli Ferretti Holding s.r.l.	783	1.415	0
3 Liechtensteinische Landesbank S.A.	783	1.415	0
4 Maurizio Marini	783	1.415	0
5 Beatrix Holding Ltd	1.174	2.123	0
6 Banca Gesfid S.A.	1.566	2.831	0
7 Antonino Saladino	2.348	4.246	0
8 Caceis BL S.A.	1.174	2.123	0
9 Open Mind Management S.A.	0	0	10.015
TOTAL	32.096	58.031	10.015

Les souscripteurs ci-avant désignés, regroupant tous les actionnaires de la société, ont souscrit proportionnellement aux actions actuellement détenues, c.à.d. aux 32.096 nouvelles actions A, 58.031 nouvelles actions B augmentées de la

susdite prime d'émission et aux 10.015 nouvelles actions C dans les proportions ci-avant désignées, et les ont libérées moyennant une contribution en espèces total de EUR 5.900.088,82 (cinq millions neuf cent mille quatre-vingt-huit Euros et quatre-vingt-deux Cents).

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Le montant total de EUR 5.900.088,82 (cinq millions neuf cent mille quatre-vingt-huit Euros et quatre-vingt-deux Cents) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 1.020.284 (un million vingt mille deux cent quatre-vingt-quatre Euros),

de sorte que le 8^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

The corporate capital of the Company is fixed at one million twenty thousand two hundred and eighty-four euro (EUR 1,020,824.-) represented by four hundred and one thousand ninety-six (401,096) Class A Shares, fifty-eight thousand thirty-one (58,031) Class B shares and fifty one thousand fifteen (51,015) Class C Shares. Each Share of each Class has a nominal value of two euro (EUR 2.-) and each Share subscribed has been fully paid-up, given all the same rights and obligations to its holder.

Traduction française

Le capital social émis est fixé à un million vingt mille deux cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 1.020.284,-), représenté par quatre cent un mille quatre-vingt-seize (401.096) Actions de Catégorie A, cinquante-huit mille trente-et-une (58.031) Actions de Catégorie B et cinquante-et-un mille quinze (51.015) Actions de Catégorie C. Chaque Action, de chaque Catégorie, a une valeur nominale de € 2,00 (deux euros) et chaque Action souscrite a été entièrement libérée, donnant toutes les mêmes droits et obligations à son propriétaire.

Déclarations - Frais

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter la modification de l'article 5 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 3.600.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 17 mars 2010, LAC/2010/11766: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2010048163/126.

(100050491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Renta Corporacion Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 121.566.

Suite au conseil de gérance tenu en date du 3 mars 2010, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 12, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Référence de publication: 2010048365/13.

(100050153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Feuerbestattungen Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 152.293.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den zweiten April.

Vor Uns Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz zu Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft „Pegasus GmbH“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet und bestehend unter den deutschen Gesetzen, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Tecklenburg unter der Nummer HRB 2234 und mit Gesellschaftssitz in D-49525 LENGERICH, Lienener Str. 170,

hier vertreten durch:

Herrn Rudolf KNEDLIK, Geschäftsführer, wohnhaft in Edwin-Hoernle-Str. 14, D-09131 Chemnitz,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Lengerich (Deutschland), am 31. März 2010;

2.- Die Gesellschaft „Cremtec GmbH“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet und bestehend unter den deutschen Gesetzen, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Tostedt, unter der Nummer HRB 100647 und mit Gesellschaftssitz in D-21684 STADE, Ferdinand-Porsche-Str. 5,

hier vertreten durch:

Frau Katrin HANSEN, Freiberuflerin, beruflich tätig in 1, Hauptstrooss, L-9753 Heinerscheid,

auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben am 1. April 2010.

Besagte Vollmachten, nach dem diese „ne varietur“ von den Vollmachtnehmern und dem unterschriebenen Notar gezeichnet wurden, werden gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit dieser zur selben Zeit einregistriert zu werden.

Vorgenannte Vollmachtnehmer, handelnd in vorerwählter Eigenschaft, haben den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von den vorerwählten Parteien zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Unterzeichneten gründen hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der sie die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Feuerbestattungen Luxemburg S. à r. l.“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Heinerscheid, Großherzogtum Luxemburg.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Der Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb einer Feuerbestattungsanlage.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen Operationen und Geschäfte mobiliarer und immobilärer Natur durchführen, welche direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welche die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten, sowie eigene Patente anmelden und verwalten.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, seine Güter verpfänden oder zur Hypothek stellen, sich verbürgen zu Gunsten anderer Unternehmen, Gesellschaften oder Drittpersonen.

Die Gesellschaft führt ihre Tätigkeiten sowohl in Luxemburg als auch im Ausland aus.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafterversammlung oder der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreißig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten durch ihre Einzelunterschrift zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch zwei Gesellschafter gemeinsam geführt werden.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.

Kapitalzeichnung - Einzahlung

Von diesem Gesellschaftskapital in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) zeichnen:

1.- Die Gesellschaft „Pegasus GmbH“, vorgenannt, neunundneunzig Anteile	99
2.- Die Gesellschaft „Cremtec GmbH, vorgenannt, ein Anteil	1
TOTAL: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise siebenhundert Euro.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann sind die Komparenten, handelnd wie erwähnt, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer Gesellschafterversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zum alleinigen Geschäftsführer wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Rudolf KNEDLIK, Geschäftsführer, geboren in Eisenach (Deutschland), am 18. Januar 1968, wohnhaft in Edwin-Hoernle-Str. 14, D-09131 Chemnitz.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer die ausgedehntesten Befugnisse um alle Geschäfte der Gesellschaft zu leiten und kann dieselbe durch seine alleinige Unterschrift gültig verpflichten.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-9753 HEINERSCHIED, 1, Hauptstrooss.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg-Stadt, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Vollmachtnehmer der beiden Parteien, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. KNEDLIK, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 6. April 2010. Relation: EAC/2010/4003. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2010048186/123.

(100049902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Immobilière Building S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 36.484.

L'an deux mil dix, le neuf mars.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE BUILDING S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 36.484, constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange en date en date du 29 mars 1991, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 355, page 17007 et suivant. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte d'assemblée générale des actionnaires sous seing privé contenant conversion du capital social en euro en date du 4 juin 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1502 du 17 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Séverine GERMINI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Monsieur Albert AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Refonte intégrale des statuts de la Société pour la transformer en une société anonyme unipersonnelle.
- 2) Démission de Monsieur Patrick AFLALO, de Madame Marie-Laure AFLALO et de Monsieur Albert AFLALO de leur fonction d'administrateurs de la société et déchargé.
- 3) Nomination de Monsieur Vladislav PROCHAZKA en qualité d'unique administrateur de la société.
- 4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de refondre en intégralité et d'adapter les statuts à la nouvelle forme sociale de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "IMMOBILIERE BUILDING S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition et la vente ainsi que la location, le fermage et la gestion de son propre patrimoine immobilier. D'une façon générale elle pourra accomplir toutes opérations qu'elle estime utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de Monsieur Patrick AFLALO, de Madame Marie-Laure AFLALO et de Monsieur Albert AFLALO de leurs fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué et leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de seul et unique administrateur de la société, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

Monsieur Vladislav PROCHAZKA, administrateur de sociétés, né à Kladno (République Tchèque) le 21 juillet 1963, demeurant à CZ-2701 Kladno (République Tchèque), 1710, Borivojova.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. AFLALO, S. GERMINI, A. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mars 2010. Relation: LAC/2010/10771. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Référence de publication: 2010048170/187.

(100050257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Société du Port de Mertert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 6.698.

Le soussigné, Jeannot Poeker, président du conseil d'administration de la Société du Port de Mertert S.A., déclare que l'adresse de la société est la suivante:

Société du Port de Mertert S.A., Direction du Port, L-6688 Mertert.

Mertert, le 29 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010048373/11.

(100050089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Allianz Global Investors Alternative Strategies S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé (en liquidation).

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.227.

ABSCHLUSS DER LIQUIDATION*Auszug*

Es erhellt aus einer Urkunde betreffend den Abschluss der Liquidation mit Datum vom 26. März 2010 von Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg einregistriert in Luxemburg A.C., den 31 März 2010, LAC/2010/14406, dass die Aktiengesellschaft in Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital in der Form eines spezialisierten Investmentfonds Allianz Global Investors Alternative Strategies S.A., SICAV-FIS (in Liquidation), mit Sitz in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, mit Amtssitz in Luxemburg am 9. April 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1290 vom 27. Mai 2008, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten ist. Die Statuten wurden nicht abgeändert.

Der Bericht des Liquidators und der Bericht des Réviseur d'Entreprises wurden angenommen und die Gesellschaft hat aufgehört zu existieren.

Référence de publication: 2010048270/20.

(100050262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Actipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.471.

Suite à une réunion du conseil d'administration, en date du 7 décembre 2009, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

ACTIPAR S.A.

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010048273/20.

(100050495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Crus et Terroirs Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4988 Sanem, 4D, rue de la Fontaine.
R.C.S. Luxembourg B 103.968.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le trente-et-un mars.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Madame Corinne PROVOST, sans état particulier, demeurant à L-4988 Sanem, 4D, rue de la Fontaine.
2. Monsieur Guy DE VOS, administrateur de société, demeurant à L-4988 Sanem, 4D, rue de la Fontaine.
3. Monsieur Jean-Jacques AXELROUD, administrateur de société, demeurant à L-1420 Luxembourg, 89A, avenue Gaston Diderich.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Madame Corinne PROVOST, Messieurs Guy DE VOS et Jean-Jacques AXELROUD, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "CRUS ET TERROIRS S.à.r.l.", ayant son siège social à L-4988 Sanem, 4D, rue de la Fontaine, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 103.968, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Frank Baden, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 2004, publié au Mémorial C sous le numéro 57 du 20 janvier 2005.

II. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) représenté par VINGT-CINQ (25) parts sociales, d'une valeur nominale de CINQ CENT EUROS (€ 500.-) chacune, entièrement souscrites et libérées par les mandants.

La répartition des parts est actuellement la suivante:

1) Madame Corinne PROVOST, préqualifiée une part sociale	1
2) Monsieur Guy DE VOS, préqualifié 16 seize parts sociales	16
3) Monsieur Jean-Jacques AXELROUD, préqualifié huit parts sociales	8
Total: vingt-cinq parts sociales	<u>25</u>

Sur ce, les comparants ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Ils décident de supprimer l'article 17 des statuts.

Deuxième résolution

Ils décident de dissoudre et de liquider la société et ils déclarent que la société a cessé toutes ses activités.

En conséquence ils prononcent sa dissolution;

- ils donnent pleine et entière décharge à la gérante administrative Madame Corinne Provost,
- aucune décharge n'est accordée au gérant technique Monsieur Pedro Antunes Dos Reis,
- ils ont déclaré que toutes les obligations de la société ont été acquittées et que les associés répondront encore personnellement de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes. Tous les actifs de la société leur sont transférés, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.
- Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.
- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social à L-4988 Sanem, 4D, rue de la Fontaine.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: PROVOST - DE VOS - AXELROUD - THOLL

Enregistré à Mersch, le 2 avril 2010. Relation: MER/2010/636. Reçu soixante-quinze euros 75.- €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Mersch, le 7 avril 2010.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2010049084/52.

(100051138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

LSF6 Evergreen Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.856.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of March.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 29 March 2010,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represent the entire share capital of LSF6 Evergreen Holdings S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.856, incorporated under the former name "LSF6 Lux Investments III S.à r.l." pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 1 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2119 of 2 September 2008, amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, dated 2 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1499 of 4 August 2009.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR12,500 (twelve thousand five hundred euro) by an amount of EUR37,500 (thirty-seven thousand five hundred euro) to an amount of EUR50,000 (fifty thousand euro) by the issuance of 300 (three hundred) new shares, with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR31.31 (thirty-one euro and thirty-one cent); and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares, with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR37,500 (thirty-seven thousand five hundred euro) to an amount of EUR50,000 (fifty thousand euro), represented by 400 (four hundred) shares, with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 300 (three hundred) new shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR31.31 (thirty-one euro and thirty-one cent).

All the 300 (three hundred) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.a r.l. so that the amount of EUR37,531.31 (thirty-seven thousand five hundred thirty-one euro and thirty-one cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 400 (four hundred) shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR50,000 (fifty thousand euro), represented by 400 (four hundred) shares, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) per share."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente mars.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 mars 2010,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF6 Evergreen Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.856, constituée sous l'ancienne dénomination "LSF6 Lux Investments III S.à r.l." selon acte de Maître Martine Schaeffer, alors de résidence à Luxembourg, du 1^{er} août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2119 du 2 septembre 2008, modifié par acte de Maître Martine Schaeffer du 2 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1499 du 4 août 2009.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR12.500 (douze mille cinq cents euros) par un montant de EUR37.500 (trente-sept mille cinq cents euros) à un montant de EUR50.000 (cinquante mille euros) par voie d'émission de 300 (trois cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR31,31 (trente et un euros et trente et un cents); et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR37.500 (trente-sept mille cinq cents euros) à un montant de EUR50.000 (cinquante mille euros), représenté par 400 (quatre cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 300 (trois cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR31,31 (trente et un euros et trente et un cents).

Toutes les 300 (trois cents) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR37.531,31 (trente-sept mille cinq cent trente et un euros et trente et un cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient par 400 (quatre cents) parts sociales de la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR50.000 (cinquante mille euros), représenté par 400 (quatre cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2010. LAC/2010/14692. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010048221/120.

(100050198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Cable Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 91.941.

In the year two thousand and ten, on the thirty first day of March.

Before us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CAYMAN CABLE HOLDING, L.P., with registered office at PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, (the "Shareholder") here represented by Basile FEMELAT, Esq., attorney at law by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The prenamed party is the sole shareholder of "CABLE HOLDING S.A.", having its registered office at 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, registered at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg section B number 91941, incorporated on January 21, 2003, published in the Memorial C, under number 361 of April 3, 2003 (the "Company"). The articles of association were amended a last time pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, on March 23, 2010, not yet published in the Memorial C.

WHEREAS

The issued share capital of the Company is currently set at three hundred and thirty two thousand seven hundred euros (EUR 332,700.-) represented by:

- thirty two thousand seven hundred (32,700) ordinary shares (the "Ordinary Shares");
 - one hundred thousand (100,000) redeemable preference shares of class C (the "C Participating Preference Shares");
 - one hundred thousand (100,000) redeemable preference shares of class D (the "D Participating Preference Shares");
- and
- one hundred thousand (100,000) redeemable preference shares of class E (the "E Participating Preference Shares"), each share having a par value of one euro (EUR 1.-) duly subscribed for and fully paid up (collectively, the "Shares" and each individually a "Share").

The prenamed party is the sole owner of all the Shares The prenamed party requests the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to cancel all of the one hundred thousand (100,000) C Participating Preference Shares of the Company following their repurchase to the Shareholder and to reduce the issued share capital of the Company by an amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) so as to bring it from its present amount of three hundred and thirty two thousand seven hundred euros (EUR 332,700.-) to an amount of two hundred and thirty two thousand seven hundred euros (EUR 232,700.-), in accordance with the provisions of the Company's articles of association. The reimbursement of the repurchased shares will be settled, in accordance with the provisions of Article 5.4 of the Company's articles of association, by a total amount of ninety five million three hundred ninety one thousand two hundred thirty five euros (EUR 95,391,235) divided into: (i) a cash payment by the Company for an amount of ninety four million nine hundred eighty six thousand one hundred seventy one euros (EUR 94,986,171) to any bank account and/or directly to the benefit of any other beneficiary on behalf of, and as expressly notified by the Shareholder, and (ii) the transfer of 18,412 KDGH shares by the Company to the Shareholder and/or directly to the benefit of any other beneficiary on behalf of, and as

expressly notified by the Shareholder, such shares corresponding to a cash amount of four hundred five thousand sixty four euros (EUR 405,064).

2. Decision to amend Article 5.1, Article 5.4.1, Article 9.10 and Article 21.2 of the Company's articles of association in order to reflect the aforementioned capital reduction.

3. Powers to be granted to the directors of the Company in order to implement the aforementioned resolutions.

After this had been set forth, the prenamed party now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to cancel all of the one hundred thousand (100,000) C Participating Preference Shares of the Company following their repurchase to the Shareholder and to reduce the issued share capital of the Company by an amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) so as to bring it from its present amount of three hundred and thirty two thousand seven hundred euros (EUR 332,700.-) to an amount of two hundred and thirty two thousand seven hundred euros (EUR 232,700.-), in accordance with the provisions of the Company's articles of association. The reimbursement of the repurchased shares will be settled, in accordance with the provisions of Article 5.4 of the Company's articles of association, by a total amount of ninety five million three hundred ninety one thousand two hundred thirty five euros (EUR 95,391,235) divided into: (i) a cash payment by the Company for an amount of ninety four million nine hundred eighty six thousand one hundred seventy one euros (EUR 94,986,171) to any bank account and/or directly to the benefit of any other beneficiary on behalf of, and as expressly notified by the Shareholder, and (ii) the transfer of 18,412KDGH shares by the Company to the Shareholder and/or directly to the benefit of any other beneficiary on behalf of, and as expressly notified by the Shareholder, such shares corresponding to a cash amount of four hundred five thousand sixty four euros (EUR 405,064).

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to amend Article 5.1, Article 5.4.1, Article 9.10 and Article 21.2 of the Company's articles of association in order to reflect the foregoing resolutions, so as to be read as follows:

" **Art. 5.1.** The company's share capital is set at two hundred and thirty two thousand seven hundred euros (EUR 232,700.-) represented by:

- thirty two thousand seven hundred (32,700) ordinary shares (the "Ordinary Shares");
 - one hundred thousand (100,000) redeemable preference shares of class D (the "D Participating Preference Shares");
- and
- one hundred thousand (100,000) redeemable preference shares of class E (the "E Participating Preference Shares"), each share having a par value of one euro (EUR 1.-)."

" **Art. 5.4.1.** Repurchases may only be made in the alphabetical order and within the following periods:

- (1) the D Participating Preference Shares may only be repurchased between April 1st, 2010 and December 31st, 2013;
- (2) the E Participating Preference Shares may only be repurchased between January 1st and December 31st, 2014; (in each case, the "Initial Repurchase Period"); and
- (3) thereafter, every second anniversary year of the Initial Repurchase Period in respect of each class of shares (the "Subsequent Repurchase Periods" and together with the Initial Repurchase Period, the "Relevant Repurchase Periods" in respect of each class of shares);

provided that in case a class of shares has been repurchased, (i) the starting date of the Relevant Repurchase Period for the next class of shares to be repurchased is anticipated to the first business day after the Repurchase Date (as defined below) in respect of the repurchased shares, while the closing date of that Relevant Repurchase Period remains December 31st of the following year, and (ii) each Subsequent Repurchase Periods for all remaining classes of shares is anticipated by one (1) year per repurchased class of shares."

" **Art. 9.10.** The shares give their holders the right to the following distribution entitlements:

- a) The D Participating Preference Shares and the E Participating Preference Shares respectively shall be entitled, on a preferential basis, to the Repurchase Value if a repurchase occurs within a Relevant Repurchase Period with respect to any such class of shares.
- b) The Ordinary Shares shall be entitled to an exclusive cumulative dividend amounting to zero point zero one percent (0.01%) of the net annual profit of the company (the "Ordinary Dividend").
- c) Without prejudice to 5.4.2 above, each of the D Participating Preference Shares and the E Participating Preference Shares shall be entitled to share on a pro-rata basis any residual profits remaining in the company after the payment or provisioning of the Ordinary Dividend."

" **Art. 21.2.** Any liquidation surplus shall be distributed on a prorata basis, pari passu to the holders of the shares then outstanding at the time of the liquidation.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to grant the broadest powers to any directors of the Company, to implement the aforementioned resolutions and to sign and execute on behalf of the Company any agreement and document and generally to do anything necessary or useful in connection with the aforementioned capital reduction.

Valuation and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, whom is known to the notary by its first and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille dix, le trente et un mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

CAYMAN CABLE HOLDING, L.P., ayant siège social au PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans,

ici représentée par Me Basile FÉMELAT, attorney at law, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé;

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La prédite partie est l'actionnaire unique de la société anonyme CABLE HOLDING, S.A., avec siège social au Luxembourg, 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 91941, constituée suivant acte notarié en date du 21 janvier 2003 (la "société"), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, sous le numéro 361 du 3 avril 2003. Les statuts ont été modifiés une dernière fois par un acte du notaire Carlo WERSANDT en date du 23 mars 2010, en cours de publication au Mémorial, Recueil et Associations C.

ATTENDU QUE

Le capital émis de la Société est actuellement fixé à trois cent trente deux mille sept cent euros (EUR 332.700,-) représenté par

- trente-deux mille sept cents (32.700) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires");
- cent mille (100.000) actions participatives privilégiées rachetables de classe C (les "Actions Participatives Privilégiées C");
- cent mille (100.000) actions participatives privilégiées rachetables de classe D (les "Actions Participatives Privilégiées D"); et
- cent mille (100.000) actions participatives privilégiées rachetables de classe E (les "Actions Participatives Privilégiées E");

chaque action ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), dûment souscrites et libérées (collectivement les "Actions" et individuellement chacune une "Action").

La partie susnommée est l'actionnaire unique de toutes les Actions.

La partie susnommée demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision d'annuler les cent mille (100.000) Actions Participatives Privilégiées C suite à leur rachat à l'Actionnaire par la Société et de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) de manière à l'apporter de son montant actuel de trois cent trente deux mille sept cent euros (EUR 332.700,-) à la somme de deux cent trente deux mille sept cent euros (EUR 232.700,-), en conformité avec les dispositions des statuts de la Société. Le remboursement des actions rachetées sera effectué en conformité avec les dispositions de l'article 5.4 des statuts de la Société pour un montant total de quatre vingt quinze millions trois cent quatre vingt onze mille deux cent trente cinq euros (EUR 95.391.235) divisé en: (i) un paiement en liquide par la société d'un montant de quatre vingt quatorze millions neuf cent quatre vingt six mille cent soixante et onze euros (EUR 94.986.171) sur n'importe quel compte

bancaire et/ou directement au bénéfice d'un autre bénéficiaire au nom de et tel qu'expressément notifié par l'Actionnaire, et (ii) le transfert de 18.412 actions KDGH, correspondant à un montant de quatre cent cinq mille soixante quatre euros (EUR 405.064), par la société à l'Actionnaire et/ou directement au bénéfice d'un autre bénéficiaire au nom de et tel qu'expressément notifié par l'Actionnaire.

2. Décision de modifier l'Article 5.1, l'Article 5.4.1, l'Article 9.10 et l'Article 21.2 des statuts de la Société pour refléter la réduction de capital susmentionnée.

3. Pouvoirs à être accordés aux administrateurs de la Société aux fins de mettre en œuvre les résolutions susmentionnées.

Après avoir établi ceci, la partie susnommée demande maintenant au notaire instrumentant d'acter les décisions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique de la Société décide d'annuler les cent mille (100.000) Actions Participatives Privilégiées C suite à leur rachat à l'Actionnaire par la Société et de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) de manière à l'apporter de son montant actuel de trois cent trente deux mille sept cent euros (EUR 332.700,-) à la somme de deux cent trente deux mille sept cent euros (EUR 232.700,-), en conformité avec les dispositions des statuts de la Société. Le remboursement des actions rachetées sera effectué en conformité avec les dispositions de l'article 5.4 des statuts de la Société pour un montant total de quatre vingt quinze millions trois cent quatre vingt onze mille deux cent trente cinq euros (EUR 95.391.235) divisé en: (i) un paiement en liquide par la société d'un montant de quatre vingt quatorze millions neuf cent quatre vingt six mille cent soixante et onze euros (EUR 94.986.171) sur n'importe quel compte bancaire et/ou directement au bénéfice d'un autre bénéficiaire au nom de et tel qu'expressément notifié par l'Actionnaire, et (ii) le transfert de 18.412 actions KDGH, correspondant à un montant de quatre cent cinq mille soixante quatre euros (EUR 405.064), par la société à l'Actionnaire et/ou directement au bénéfice d'un autre bénéficiaire au nom de et tel qu'expressément notifié par l'Actionnaire.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'Article 5.1, l'Article 5.4.1, l'Article 9.10 et l'Article 21.2 des statuts de la Société afin de refléter les décisions susmentionnées, pour qu'ils aient la teneur suivante

" **Art. 5.1.** Le capital social de la société est fixé à deux cent trente deux mille sept cent euros (EUR 232.700,-) représenté par:

- trente-deux mille sept cents (32.700) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires");
 - cent mille (100.000) actions participatives privilégiées rachetables de classe D (les "Actions Participatives Privilégiées D"); et
 - cent mille (100.000) actions participatives privilégiées rachetables de classe E (les "Actions Participatives Privilégiées E");
- chaque action ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR)"

" **Art. 5.4.1.** Les rachats peuvent uniquement se faire selon l'ordre alphabétique et au cours des périodes suivantes:

(1) Les Actions Participatives Privilégiées D peuvent uniquement être rachetées entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 décembre 2013;

(2) Les Actions Participatives Privilégiées E peuvent uniquement être rachetées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014;

(dans chaque cas, la "Période de Rachat Initiale"); et

(3) après, à chaque seconde année anniversaire de la Période de Rachat Initiale respective pour chaque classe d'actions (les "Périodes de Rachat Subséquentes" et ensemble avec la Période de Rachat Initiale, les "Périodes de Rachat Pertinentes" pour chaque classe d'actions);

à condition que, en cas de rachat d'une classe d'actions, (i) la date de début de la Période de Rachat Pertinente pour la prochaine classe d'actions à racheter soit anticipée au premier jour ouvrable après la Date de Rachat (telle que définie ci-dessous) des actions rachetées en question, tandis que le date de clôture de cette Période de Rachat Pertinente reste le 31 décembre de l'année suivante, et (ii) chaque Période de Rachat Subséquentes pour toutes les classes d'actions restantes est anticipée d'un (1) an par classe d'actions rachetée."

" **Art. 9.10.** Les actions donnent à leurs détenteurs le droit aux distributions suivantes:

a) Les Actions Participatives Privilégiées D et les Actions Participatives Privilégiées E auront respectivement droit, sur une base préférentielle, à la Valeur de Rachat si un rachat a lieu durant une Période de Rachat Pertinente en ce qui concerne telle classe d'actions.

b) Les Parts Ordinaires auront droit à un dividende cumulatif exclusif équivalent à zéro virgule zéro un pourcent (0,01%) du bénéfice net annuel de la société (le "Dividende Ordinaire").

c) Sous réserve du 5.4.2 ci-dessus, chacune des Actions Participatives Privilégiées D et des Actions Participatives Privilégiées E aura droit à partager au prorata tout bénéfice résiduel demeurant dans la société après paiement ou provisionnement du Dividende Ordinaire."

" **Art. 21.2.** Tout boni de liquidation sera distribué au prorata pari passu aux détenteurs des actions en circulation au moment de la liquidation".

Troisième résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de conférer les pouvoirs les plus étendus à deux administrateurs de la Société, agissant conjointement, afin de mettre en œuvre les résolutions susvisées et de signer et exécuter au nom de la Société tout contrat ou document et, de manière générale, d'entreprendre toutes actions nécessaires ou utiles en relation avec la réduction de capital susmentionnée.

Evaluation et Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou frais de quelque nature que ce soit en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, l'assemblée est ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Fémelat, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2010. LAC/2010/14710. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- Pour copie conforme.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010048232/232.

(100050074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Goldman Sachs Structured Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 124.187.

Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2010

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 25 mars 2010, que Messieurs Claude Kremer, Andreas Koernlein et Patrick Zurstrassen ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2011 et que PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été réélue en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goldman Sachs Structured Investments SICAV

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Rick Daniels / Signature

VP / -

Référence de publication: 2010048295/18.

(100050468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Bizance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3509 Dudelange, 18, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 136.500.

Par la présente, la société LUX-AUDIT S.A., ayant son siège à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie déclare démissionner de son poste de commissaire aux comptes de la société BIZANCE S.A., ayant son siège à L-3509 Dudelange, 18, rue Lentz, avec effet au 1^{er} avril 2010. (BIZANCE S.A., RCS Luxembourg B 136500)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

LUX-AUDIT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010048316/14.

(100050032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Aberdy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 61.967.

Suite à une réunion du conseil d'administration, en date du 11 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2249 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

ABERDY S.A.

AGIR Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010048271/15.

(100050494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Selected Absolute Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 63.046.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 janvier 2010 à Luxembourg.

Conseil d'Administration

Confirmation des mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Michel Van Elk, Director and Head of Marketing and Sales, ING Investment Management (Europe) bv, The Hague, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Madame Maaïke van Meer, Head of Legal Services, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Monsieur Jonathan Attack, Chief Financial and Risk Officer, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Monsieur David Eckert, Chief Operating Officer, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Monsieur Jan Straatman, Chief Investment Officer, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Monsieur Maurice Hannon, Head of Legal, Compliance and Domiciliation, ING Investment Management Luxembourg, 3 rue Jean Piret, L-2965 Luxembourg

- Monsieur Rik Vandenberghe, 52 route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 Décembre 2009.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la société Ernst & Young, 7 Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

ING Investment Management Luxembourg SA

Signatures

Par délégation

Référence de publication: 2010048313/33.

(100050114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Bellargo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 68.820.

Suite à une réunion du conseil d'administration, en date du 11 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

- Adresse professionnelle de l'Administrateur Délégué:

* Monsieur Patrick Meunier, Administrateur délégué, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

BELLARGO S.A.

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010048272/25.

(100050497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

LSF6 Lux Investments II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 410.625,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.059.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of April.

Before Us Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 6 April 2010,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF6 Lux Investments II S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.059, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 21 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 896 of 11 April 2008, amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 26 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 841 of 20 April 2009.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR418,250 (four hundred eighteen thousand two hundred and fifty euro) by an amount of EUR7,625 (seven thousand six hundred and twenty-five euro) to an amount of EUR410,625 (four hundred ten thousand six hundred and twenty-five euro) by the cancellation of 61 (sixty-one) ordinary shares of the Company with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR418,250 (four hundred eighteen thousand two hundred and fifty euro) represented by 3,346 (three thousand three hundred and forty-six) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR7,625 (seven thousand six hundred and twenty-five euro) to an amount of EUR410,625 (four hundred ten thousand six hundred and twenty-five euro), represented by 3,285 (three thousand two hundred and eighty-five) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 61 (sixty-one) ordinary shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to the Sole Shareholder of the said amount of EUR7,625 (seven thousand six hundred and twenty-five euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 3,285 (three thousand two hundred and eighty-five) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at four hundred ten thousand six hundred and twenty-five euro (410.625.- EUR), represented by three thousand two hundred and eighty-five (3.285) ordinary shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each."

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six avril.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

- Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 6 avril 2010,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF6 Lux Investments II S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.059, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 21 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 896 du 11 avril 2008, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 26 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 841 du 20 avril 2009.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR418.250 (quatre cent dix-huit mille deux cent cinquante euros) par un montant de EUR7.625 (sept mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR410.625 (quatre cent dix mille six cent vingt-cinq euros) par voie d'annulation de 61 (soixante et une) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR418.250 (quatre cent dix-huit mille deux cent cinquante euros), représenté par 3.346 (trois mille trois cent quarante-six) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR7.625 (sept mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR410.625 (quatre cent dix mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 3.285 (trois mille deux cent quatre-vingt-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 61 (soixante et une) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR7.625 (sept mille six cent vingt-cinq euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 3.285 (trois mille deux cent quatre-vingt-cinq) parts sociales ordinaires.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre cent dix mille six cent vingt-cinq euros (410.625 EUR), représenté par trois mille deux cent quatre-vingt-cinq (3.285) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Ostertag, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 07 avril 2010, Relation: LAC/2010/15372. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010048222/112.

(100050493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Megafin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 149.284.

—
EXTRAIT

En date du 25 mars 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de l'Ivo Hemelraad, en tant que gérant, est acceptée avec effet Immédiat.
- Marijus Krisciunas, avec adresse professionnelle au Ozo g. 25, LT07150 Vilnius (Lituanie), est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour Megafin S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010048352/17.

(100050237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Résidences Lorraines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.997.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2010.

Résolution n° 1

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation aux fonctions d'administrateur de Monsieur Frédéric HEMONO, né le 07 juin 1973 à Hayange (France) et demeurant à F-57290 Fameck, 80, rue de la Ranguevaux.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de Madame Catherine AUBERTIN, née le 05 février 1971 à Thionville (France) et demeurant à F-57190 Florange, 40, rue de Longwy.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Esch-sur-Alzette, le 22 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

FIDUCIAIRE C.G.S.

Société d'expertise-comptable

26-28 Bd Kennedy

L-4170 Esch-sur-Alzette

Signature

Référence de publication: 2010048355/25.

(100050190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Antwerp Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 32.894.

—
Suite à une réunion du conseil d'administration, en date du 9 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

ANTWERP HOLDING S.A.

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010048274/19.

(100050496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Evercare Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 138.057.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 2 janvier 2010.

En date du 2 janvier 2010, le Conseil d'Administration a pris note de la démission de Messieurs Daniel Delay et Guy Verhoustraeten avec effet au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

- Société Anonyme -

Katie Agnes / Fabienne Waltzing

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2010048312/15.

(100050193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Caelia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 150.661.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 avril 2010

Première résolution

L'Associé Unique accepte les démissions de Monsieur Alan Dundon et de Monsieur Alain Peigneux de leur poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme:

- Madame Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste de gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

- Monsieur Lionel Arick David Lebrati, né le 31 juillet 1984 à Nice (France), résidant professionnellement au 4/10 Mendeli Moher Sfarim, 63907 Tel Aviv, Israël au poste de gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010048333/20.

(100049919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

"Lex II Investments Holdings S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.289.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 mars 2010:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale nomme:

- Monsieur Leslie PERLMAN, avec adresse professionnelle au 30, boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010048317/16.

(100050121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Société du Port de Mertert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 6.698.

—
Je soussigné, Jeannot Poeker, président du Conseil d'Administration de la Société du Port de Mertert S.A., confirme que Monsieur Jean Pfeiffenschneider, BGL S.A. remplace M. André Poorters, Dexia BIL S.A. au poste d'administrateur-délégué au sein de la Société du Port de Mertert S.A. à partir de l'Assemblée Générale en date du 20 mai 2009 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2011.

Mertert, le 6 avril 2010.

Jeannot Poeker

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010048320/14.

(100050089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

UniCredit Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 9.989.

Auszug der ordentlichen Generalversammlung vom 8. März 2010 in Luxemburg

Die Generalversammlung beschliesst, der Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2010 wird KPMG Audit, Luxembourg, 9, allée Scheffer, RCS Luxemburg B 103.590, ernannt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Gezeichnet: Jost Löschner, Chantal Baum, Peter Mertens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 mars 2010, LAC / 2010 / 11367. Reçu douze euros: 12.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Senningerberg, den 8. April 2010.

Für gleichlautende Ausfertigung

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2010048321/18.

(100049968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

A.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. A.M. SCI).

Siège social: L-3784 Tétange, 6, rue de Rumelange.

R.C.S. Luxembourg B 152.787.

L'an deux mille dix, le dix-huit mars.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Mehdija SKRIJELJ, entrepreneur de construction, demeurant à L-3543 Dudelange, 25, rue Pasteur,

2.- Et Monsieur Aris RAMDEDOVIC, gérant de société, demeurant à L-3712 Rumelange, 1b, rue des Artisans,

Monsieur Aris RAMDEDOVIC, non présent, ici représenté par Monsieur Mehdija SKRIJELJ, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Esch-sur-Alzette, le 17 mars 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne avrietur» par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

Monsieur Mehdija SKRIJELJ et Monsieur Aris RAMDEDOVIC, prénommés, agissant comme seuls associés et propriétaires de chacun CINQUANTE (50) PARTS SOCIALES de la société civile immobilière dénommée «A.M. SCI», avec siège social à L-3784 Tétange, 6, rue de Rumelange, au capital social de MILLE EUROS (1.000 €) divisé en CENT (100) PARTS SOCIALES de DIX EUROS (10 €) de valeur nominale chacune,

inscrite au registre du commerce sous le numéro E 3535

constituée suivant acte sous seing privé en date à Tétange du 05 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1438, du 12 juillet 2007.

Assemblée générale:

Les associés tous présents, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article premier des statuts concernant l'objet social de la société

2.- Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de MILLE EUROS (1.000 €) à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400 €).

3.- Modification de l'article 5 des statuts,

4.- Transformation de la société en une société à responsabilité limitée avec effet à compter de ce jour.

- 5.- Adoption de nouveaux statuts.
- 6.- Démission d'un gérant
- 7.- Confirmation de l'autre gérant.
- 8.- Engagement de la société vis à vis des tiers.
- 9.- Et fixation de l'adresse du siège social.

II.- Après délibération, l'assemblée générale des associés prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

La société décide de changer l'objet social de la société et de donner à l'article premier des statuts la teneur suivante:

Art. 1^{er} . La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise:

- de construction, de peinture et décoration,
- de plafonnage et de façade, de couverture et de ferblanterie,
- d'installation électrique,
- d'installation de chauffage sanitaire ainsi que de construction métallique, avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société a également pour objet l'achat, la vente, l'échange, la promotion et la mise en valeur, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de tous biens immobiliers.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement auxdites activités ou à des activités similaires susceptibles de favoriser ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de la somme en espèces de ONZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (11.400 €), pour le porter de son montant actuel de MILLE EUROS (1.000 €) à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400 €), sans création de parts sociales nouvelles, mais par l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales pour porter cette valeur nominale de DIX EUROS (10 €) à CENT VINGT-QUATRE EUROS (124 €) de valeur nominale chacune.

La somme de ONZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (11.400 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement et qu'il en été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400 €) divisé en CENT (100) PARTS SOCIALES de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124.-) de nominal chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Mehdija SKRIJELJ,	50 parts
2.- Et Monsieur Aris RAMDEDOVIC,	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400 €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement et qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transformer la société en une société à responsabilité limitée avec effet au 1^{er} janvier 2010

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'adopter de nouveaux statuts pour les mettre en concordance avec les précédentes résolutions.

L'assemblée des associés décide de transformer la société civile immobilière «A.M S.C.I.» en société à responsabilité limitée, avec effet à compter de ce jour en continuation de la société, sous une autre forme, sans qu'il y ait création d'une société nouvelle et ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux, par la transformation de la prédite société civile immobilière «A.M. S.C.I.».

Les associés, tous présents ou représentés, décident à l'unanimité des voix de transformer la société civile immobilière «A.M. S.C.I.» en société à responsabilité limitée, conformément à l'article trois de la loi sur les sociétés commerciales, étant entendu que cette transformation ne doit pas être accompagnée d'un changement des bases essentielles du pacte social, d'une prolongation de la durée de la société, du maintien du capital social, de la fixation du siège social. Il y aura attribution des parts sociales de la société à responsabilité limitée aux associés en raison des parts sociales leur appartenant

dans la société civile immobilière, la nomination du ou des gérants pour être en conformité, avec la loi sur les sociétés commerciales et la refonte des statuts.

Les nouveaux statuts auront donc dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "A.M. S.à.r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Tétange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise:

- de construction, de peinture et décoration,
- de plafonnage et de façade, de couverture et de ferblanterie,
- d'installation électrique,
- d'installation de chauffage sanitaire ainsi que de construction métallique, avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société a également pour objet l'achat, la vente, l'échange, la promotion et la mise en valeur, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de tous biens immobiliers.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement auxdites activités ou à des activités similaires susceptibles de favoriser ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400 €) divisé en CENT (100) PARTS SOCIALES de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124.-) de nominal chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Mehdiya SKRIJEL,	50 parts
2.- Et Monsieur Aris RAMDEDOVIC,	<u>50 parts</u>
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400 €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement et qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un associé et un gérant, ce dernier nommé et révocable à tout moment par l'assemblée générale qui fixe son pouvoir et sa rémunération.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice se termine le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Sixième résolution:

L'assemblée accepte à compter de ce jour la démission de Monsieur Aris RAMDEDOVIC, prénommé, de sa fonction de gérant et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée décide de confirmer pour une durée indéterminée, comme gérant unique de la société à responsabilité limitée, l'ancien gérant, Monsieur Mehdija SKRIJELJ, prénommé.

Huitième résolution:

L'assemblée décide que la prédite société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique Monsieur Mehdija SKRIJELJ, prénommé.

Neuvième résolution.

L'assemblée décide que l'adresse du siège social est fixée à L-3784 Tétange, 6, rue de Rumelange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de MILLE EUROS (EUR 1.000.-) sauf à parfaire ou diminuer.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Skrijelj; , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2010. Relation: EAC/ 2010/ 3440. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.-
€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010048507/164.

(100062087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Cesare Fiorucci, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.233.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of March,

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Vestar AIV Managers Ltd., a limited company, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers SPV Limited, P.O. Box 908 GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number CR-114314, duly represented by Ms. Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 March 2010.

2) Vestar AIV Managers II Ltd., a limited company, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers SPV Limited, P.O. Box 908 GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number CR-119372,

duly represented by Ms. Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 March 2010.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all of the shareholders (the "Shareholders") of Cesare Fiorucci, a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under registration number B 106 233 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, residing then

in Luxembourg, on 20 January 2005, published on 21 June 2005 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 599 at page 28740, which articles of incorporation have not been amended since then.

The Shareholders take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to accept the resignation of Mr. Jack M. Feder, Managing Director and General Counsel of Vestar Capital Partners, born in Miami (Florida), USA, on 15 November 1949, residing at 8016 River Falls Drive, Potomac, Maryland, USA, as director of the Company.

The Shareholders resolve to appoint Mr. Luca Gallinelli, senior manager, born in Florence, on 6 May 1964 residing 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, as new director of the Company until the general meeting of shareholders resolving on the annual accounts as of 31 December 2009.

Second resolution

The Shareholders resolve to create class A and class B directors.

The Shareholders resolves to designate the following classes of directors:

- class A director: Mr. Robert L. Rosner, Partner of Vestar Capital Partners, born in New York (NY), USA, on 5 December 1959, residing at 73 Quai d'Orsay, F-75007 Paris, France;
- class A director: Mr. Brian Schwartz, Financial Officer of Vestar Capital Partners, born in New York (NY), USA, on 10 June 1957, residing at 21 Green Way, Allendale, NY 07401 USA;
- class B director: Mr. Luca Gallinelli, senior manager, born in Florence, on 6 May 1964 residing 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Third resolution

As a consequence of the above mentioned resolutions, articles 9, 10 and 13 of the articles of incorporation of the Company are amended and shall now read as follows:

" **Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders. The board of directors shall be composed of class A director(s) and class B director(s). The directors shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions."

" **Art. 10.** The board of directors should choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors and only if at least one class A director and one class B director is present or

represented at such meeting. Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution."

" **Art. 13.** The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one class A director and one class B director or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred Euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing. The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix le dix-huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

1) Vestar AIV Managers Ltd., une limited company, constituée selon les lois des Iles Cayman et ayant son siege social à Walkers SPV Limited, P.O. Box 908 GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro CR-114314,

dûment représentée par Mlle Jacqueline Picard, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 mars 2010.

2) Vestar AIV Managers II Ltd., une limited company, constituée selon les lois des Iles Cayman et ayant son siege social à Walkers SPV Limited, P.O. Box 908 GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro CR-119372,

dûment représentée par Mlle Jacqueline Picard, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 mars 2010.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les comparants sont les actionnaires (les "Actionnaires") de Cesare Fiorucci, une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106 233, (la "Société") constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 janvier 2005, publiée le 21 juin 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 599 à la page 28740, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis. Les Actionnaires décident de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident d'accepter la démission de M. Jack M. Feder, Managing Director and General Counsel à Vestar Capital Partners, né à Miami (Floride), USA, le 15 novembre 1949, demeurant au 8016 River Falls Drive, Potomac, Maryland, USA, en tant qu'administrateur de la Société.

Les Actionnaires décident de nommer M. Luca Gallinelli, senior manager, né à Florence, le 6 mai 1964, demeurant au 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2009.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de créer des administrateurs de classe A et de classe B au sein du conseil d'administration de la Société.

Les Actionnaires désignent les classes d'administrateurs comme suit:

- administrateur de classe A: M. Robert L.Rosner, Partner à Vestar Capital Partners, né à New York (NY), USA, le 5 décembre 1959, demeurant 73 Quai d'Orsay, F-75007 Paris, France;

- administrateur de classe A: M. Brian Schwartz, Financial Officer à Vestar Capital Partners, né à New York (NY), USA, le 10 juin 1957, demeurant au 21 Green Way, Allendale, NY 07401 USA;

- administrateur de classe B: M. Luca Gallinelli, senior manager, né à Florence, le 6 mai 1964, demeurant au 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Troisième résolution

A la suite des résolutions susmentionnées, les articles 9, 10 et 13 des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le conseil d'administration sera composé d'administrateur(s) de classe A et d'administrateur(s) de classe B. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi."

" **Art. 10.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion une autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration et que si au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B est présent ou représenté lors du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue."

" **Art. 13.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins un (1) administrateur de classe A et un (1) administrateur de classe B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration."

Frais et dépenses

Le montant des frais et dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison du présent acte est évalué environ à mille deux cents Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. PICARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 mars 2010. Relation: LAC/2010/12280. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010048233/194.

(100050240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

SOLEM - Société Luxembourgeoise des Emballages de Mertert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6681 Mertert, rue de Manternach.

R.C.S. Luxembourg B 14.832.

—
EXTRAIT

En date du 12 avril 2010, l'Actionnaire unique de la société a pris les décisions suivantes:

- Le Mandat de l'Administrateur unique et du Commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'actionnaire unique décide de réélire:

* A la fonction d'Administrateur unique pour un mandat d'une durée de trois ans Monsieur Bernd BEEKING, né le 24 décembre 1949 à Bocholt (Allemagne) demeurant professionnellement rue de Manternach à L-6681 Mertert,

* et aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'une durée de trois ans La Fiduciaire Marc MULLER S.à r.l., ayant son siège social à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les mandats de l'Administrateur unique et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010048344/22.

(100050181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Considar Metal Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.816.

—
In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of the month of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Considar Metal Marketing S.A. (the "Company"), a société anonyme incorporated by deed of Me Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, on 6 June 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 381 of 6 October 1994, having its registered office at 3, rue Pletzer, L-8080 Bertrange and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 47.816. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 9 October 2009, published in the Mémorial dated 12 November 2009 under number 2211.

The meeting was presided by Maître Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Maître Stéphanie Damien, licenciée en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented together with the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that out of the eight thousand (8,000) shares in issue in the Company, all such eight thousand (8,000) shares of the Company are duly represented at the present general meeting so that the entire issued share capital and all shareholders of the Company are represented at the present meeting and declare having had full knowledge of its agenda.

III. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

IV. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

(A) Transfer of the registered office of the Company from 3, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg to 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg with effect on 1 March 2010 and consequential amendment of article 4 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 4.** The head office will be established in Strassen. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the extraordinary general meeting of shareholders."

(B) Amendment of the date of the annual general meeting of shareholders to take place on the third Tuesday of the month of February of each year and consequential amendment of article 16 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 16.** The annual general meeting of shareholders will take place at the head office of the company or at any other place mentioned on the convening notice of the meeting on the third Tuesday of the month of February at 11 a.m. In case that day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders will take place on the first working day thereafter."

After deliberation, the general meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to transfer the registered office of the Company from 3, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg to 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg with effect on 1st March 2010.

As a consequence of the above resolution, the meeting resolved to amend article 4 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 4.** The head office will be established in Strassen. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the extraordinary general meeting of shareholders."

Second resolution

The meeting resolved to amend the date of the annual general meeting of shareholders to take place on the third Tuesday of the month of February of each year.

As a consequence of the above resolution, the meeting resolved to amend article 16 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 16.** The annual general meeting of shareholders will take place at the head office of the company or at any other place mentioned on the convening notice of the meeting on the third Tuesday of the month of February at 11 a.m. In case that day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders will take place on the first working day thereafter."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Considar Metal Marketing S.A. (la "Société"), une société anonyme constituée suivant acte reçu de Me Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 381 du 6 octobre 1994, ayant son siège social au 3, rue Pletzer, L-8080 Bertrange et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.816. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 9 octobre 2009, publié au Mémorial numéro 2211 du 12 novembre 2009.

L'assemblée a été présidée par Maître Miriam Schinner, Rechtsanwältin, de résidence à Luxembourg.

La présidente a désigné comme secrétaire et comme scrutateur Maître Stéphanie Damien, licenciée en droit, de résidence à Luxembourg.

La présidente a déclaré et prié le notaire d'acter que:

(I) Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur la liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(II) Il résulte de la liste de présence que sur les huit mille (8.000) actions émises dans la Société, toutes ces huit mille (8.000) actions de la Société sont valablement représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'entière du capital social émis ainsi que tous les actionnaires de la Société sont représentés à la présente assemblée et déclarent avoir pris entière connaissance de l'ordre du jour.

(III) Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(IV) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

(A) Transfert du siège social de la Société du 3, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2010 et modification subséquente de l'article 4, paragraphe 1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Strassen. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire."

(B) Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au troisième mardi du mois de février de chaque année et modification subséquente de l'article 16, paragraphe 1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 16.** L'assemblée générale des actionnaires aura lieu au siège social de la société ou à tout autre endroit désigné par la convocation à l'assemblée le troisième mardi du mois de février à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

Après délibération, l'assemblée générale a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société du 3, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, au 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2010.

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de modifier l'article 4, paragraphe 1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Strassen. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire."

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au troisième mardi du mois de février de chaque année.

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de modifier l'article 16, paragraphe 1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 16.** L'assemblée générale des actionnaires aura lieu au siège social de la société ou à tout autre endroit désigné par la convocation à l'assemblée le troisième mardi du mois de février à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture de ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHINNER, S. DAMIEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mars 2010. Relation: LAC/2010/13308. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010048238/128.

(100050260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Suo Tempore AG, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 129.831.

Hiermit geben wir, FIDUCIAIRE EUROLUX, société anonyme, bekannt, dass wir als Domiziliatär der SUO TEMPORE AG, R.C.S. Luxembourg B 129.831, den Sitz der Gesellschaft in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen durch Schreiben vom 7.4.2010 aufgekündigt haben.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire EUROLUX, Société anonyme

Unterschrift

Référence de publication: 2010048323/12.

(100050254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Keilor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 109.971.

Extrait de l'assemblée des associés du 31 mars 2010.

Il résulte du procès-verbal des décisions des Associés, tenue en date du 31 mars 2010:

- Les Associés ont pris acte de la démission de sa fonction de gérant avec effet au 31 mars 2010 de Monsieur Socrate PALMIERI, demeurant F-57420 Pournoy la Grasse, 22, rue des Cinq Journaux.

L'Assemblée a nommé un nouveau gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sébastien THIBAL, né à Perpignan le 21 février 1976, demeurant professionnellement 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, au poste de gérant;

et lui confère les pouvoirs les plus étendus aux fins d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre de la gestion dans son sens le plus large.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010048324/18.

(100049906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Blauenberg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 113.125.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 7. April 2010 am Sitz der Gesellschaft

Die Hauptversammlung hat einstimmig unter anderem den folgenden Beschluss gefasst:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, das Mandat des Kontenkommissars BDO Compagnie Fiduciaire S.A., mit Sitz in 5, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, bis zur Ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahre 2011 stattfinden wird, zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. April 2010.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010048336/19.

(100050248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Immobilière de Sanem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 107.205.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 avril 2010 que les mandats des organes de la société ont été reconduits pour un terme expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:

Administrateurs:

- Victor Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich
- Jean Ries, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim, 6 Wenkelhiel
- Aloyse Steichen, administrateur de sociétés, demeurant à CH-6317 Oberwil, 2B Im Râbmatt
- Patrick Leydet, administrateur de sociétés, demeurant à L-1240 Luxembourg, 24 rue Charles Bernhoeft

Commissaire aux comptes:

Fidu-Concept S.à.r.l., RCSL No B 38136, avec siège social à L- 2132 Luxembourg, 36 Avenue Marie-Thérèse. Luxembourg, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010048326/18.

(100050234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Hera Ermac, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.359.

Deloitte S.A., 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été nommé réviseur d'entreprises en remplacement de son mandat de commissaire et ce depuis le 1^{er} avril 2010. Le mandat de Deloitte S.A. viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011 statuant sur l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Référence de publication: 2010048330/12.

(100050039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Raynor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 114.482.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty fourth day of February

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Ms. Fiona Finnegan, professionally residing in Luxembourg.

"the proxy"

acting as a special proxy of ACE Networks Ltd, with registered Office situated at 1, Mapp Street, Belize City, Belize, Central America

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme "Raynor S.A.", having its head office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 114.482, has been incorporated by deed enacted on the 24th of January 2006, published in the Mémorial C number 984 of the 19 May 2006.

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme "Raynor S.A." amounts currently to thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by one thousand (1,000) shares of a par value of thirty-one Euros (EUR 31) each.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of" Raynor S.A."

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator takes over, as liquidator, the wiping out of the known or unknown liabilities and commitments of the company, which must be terminated before any appropriation whatsoever of the assets to its own person as sole shareholder.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, statutory auditor and managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in french of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre février,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Melle Fiona Finnegan demeurant professionnellement à Luxembourg.

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ACE Networks Ltd, avec le siège social situé au 1, Mapp Street, Belize City, Belize, Amérique Centrale

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "Raynor S.A.", ayant son siège social à 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 114.482, a été constituée suivant acte reçu le 24 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 984 du 19 mai 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme "Raynor S.A." prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31.000), représentés par mille Euros (1,000) actions avec une valeur nominative de trente-et-un Euros (EUR 31) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Raynor S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 février 2010. Relation: LAC/2010/8582. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010049060/78.

(100050772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Cusanus S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.487.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue de manière extraordinaire le 6 avril 2010.

L'an deux mille dix, le six avril, à dix heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle tenue de manière extraordinaire à L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II sur convocation du conseil d'administration.

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs de:

- Monsieur Frantz WALLENBORN, entrepreneur de transports, demeurant à L-8606 Bettborn, 5, Aal Strooss,
- Monsieur Camille WEIS, entrepreneur de transports, demeurant à L-8398 Roodt/Eisch, 18, Lotissement des Roses,
- Maître Fernand ENTRINGER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II

sont venus à échéance en 2009, décide de les renouveler rétroactivement pour une nouvelle période de deux c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale de 2011.

De même, l'assemblée générale décide de renouveler rétroactivement le mandat de:

- Maître Fernand ENTRINGER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II,

en qualité de président du conseil, pour une durée deux an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

D'autre part, le mandat du commissaire aux comptes de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie,

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de deux années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 06 avril 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010048332/30.

(100049930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Varfin Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 54.596.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010048763/9.

(100047851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Cargill International Luxembourg 7 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.973.

—
En date du 30 mars 2010, l'unique associé Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé la totalité de ses 18.000 parts sociales ordinaires à Cargill Financial Services Corporation, avec siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est Cargill Financial Services Corporation, précitée, avec 18.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Référence de publication: 2010048334/15.

(100050150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Barracuda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.650,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 89.519.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de vente de 506 parts sociales par Alejandro Orvananos Alatorre signé le 5 mars 2010 que les parts sociales de la société seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales/Catégorie
Alejandro Diez Barroso Salido avec l'adresse au Paseo de los Tamarindos Num. 400, Torre A, 31 Floor, Co. Bosques de las Lomas, Mexico D.F. 05120	506
Luxembourg, le 2 avril 2010.	Jorrit Cromptvoets.
Référence de publication: 2010048337/16.	
(100050412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.	

Olympic Yachting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.540.

—
Extraits de courriers datés du 15 février 2010 parvenus au siège de la société.

De Dominique JONES PICHERIT

"Je vous remet par la présente, ma démission comme administrateur de votre société avec effet immédiat"

De NAVILUX S.A., représentée par Dominique JONES-PICHERIT

"Je vous remet par la présente, ma démission comme administrateur délégué de votre société avec effet immédiat"

De AUDIEX S.A.:

"Nous vous remettons par la présente notre démission comme commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat"

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010048340/16.

(100050294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 26.817.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. März 2010

Die ordentliche Generalversammlung beschliesst die Abberufung von Herrn Ikram SHAKIR als Verwaltungsratsmitglied. Die ordentliche Generalversammlung beschliesst, Herrn Eike ENKE-STOLLE, Aktuar, wohnhaft in Boschetsrieder Strasse 67, D-81379 München, Deutschland, zum neuen Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen. Das Mandat von Herrn Eike ENKE-STOLLE endet mit der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2011 stattfinden wird.

Die ordentliche Generalversammlung beschliesst, die Prüfungsgesellschaft KPMG Audit, 31, Allee Scheffer, L-2520 Luxembourg, zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2010 zu ernennen. Das Mandat des Abschlussprüfers endet unmittelbar nach der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2010048338/19.

(100050109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Wood Trading & Technologies A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 96.499.

—

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2008

A l'unanimité des voix, l'assemblée générale ordinaire révoque l'administrateur Monsieur DIESCHBOURG Georges.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur:

La société HAAS CONSULTING SPRL, B-4760 BÜLLINGEN, Lanzerath 18

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- HAAS Norbert, Lanzerath 18, 4760 Büllingen
- HAAS CONSULTING SPRL, Lanzerath 18, 4760 Büllingen
- HAAS Thomas, Lanzerath 19a, 4760 Büllingen

La Fiduciaire Comptable Lucien Funck Sàrl continuera son mandat comme commissaire.

Les mandats s'achèveront lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'exercice 2013.

Weiswampach, le 28 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Fiduciaire Comptable Lucien FUNCK Sàrl

Référence de publication: 2010048341/20.

(100050093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Wirr, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 37.742.

—

1. Les membres du Conseil d'Administration de la société WIRR, ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société WIRR, société anonyme, à savoir:

- 1.1 James Body, avec effet au 15 février 2010
- 1.2 Keimpe Reitsma, avec effet au 14 janvier 2010
- 1.3 John Kleynhans, avec effet au 9 avril 2010

2. IB Management Services S.A., 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société WIRR, société anonyme, avec effet au 9 avril 2010.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010048342/16.

(100050251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Team-Trans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 40.318.

—

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 30. Dezember 2009

Die Versammlung nimmt die Mandatsniederlegung des Verwaltungsratsmitgliedes Herrn Dieter Feustel mit Ablauf 31. Dezember 2009 zur Kenntnis.

Zum neuen Verwaltungsrat wählt die Versammlung per 01.01.2010 einstimmig Herrn Pascal Wagner, geschäftsansässig in 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Petange, der das Mandat annimmt und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 weiterführt.

Die Anschriften des Vorsitzenden des Verwaltungsrats Robert Langmantel und des Verwaltungsratsmitgliedes Georges Majerus haben sich geändert. Sie sind beide geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Die Versammlung

Référence de publication: 2010048343/16.

(100050450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Starlight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 453.780,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 77.109.

—
EXTRAIT

En date du 6 avril 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Kohnen & Associés S. à r.l., en tant que commissaire, est acceptée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour extrait conforme

Ivo Hemelraad

Référence de publication: 2010048345/14.

(100050397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Safari Luxco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.709.

—
Lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 29 mars 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Non-renouvellement du mandat de Eurofid S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que commissaire, avec effet immédiat.

2. Nomination de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010048346/15.

(100050154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Heytens Decorlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 345, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.514.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010048807/9.

(100047820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Parkes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 100.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 113.235.

—
EXTRAIT

L'associé unique a décidé en date du 23 février 2010 de prolonger le mandat du réviseur d'entreprise, PricewaterhouseCoopers, à compter du 30 juin 2010 au 30 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010048347/12.

(100050487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Newark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 66.739.

—
Renouvellement des mandats en date du 1^{er} avril 2010.

Les mandats des administrateurs Monsieur WORMSER Charles, Mesdames FAVRE Irène et FAVRE Cristane sont renouvelés pour une année soit jusqu'en 2011.

Référence de publication: 2010048349/10.

(100050287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

LFPI Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.639.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 19 mars 2010

1. Le nombre des gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).

2. M. Jérôme BALLADUR, administrateur de sociétés, né à Paris (France), le 5 juillet 1960, demeurant à F-75009 Paris, 24-26, rue Ballu, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12/04/2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LFPI Property S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010048353/15.

(100050359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Perus 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.423.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2010:

- Est nommée gérant de la société pour une période déterminée se terminant à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes de 2010, Mme Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire M. Rolf Caspers.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2010048357/16.

(100050247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

ETB Mortgage Finance 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 130.693.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2010:

- Est nommée administrateur de la société, Mme Rachel Aguirre, dont l'adresse professionnelle est 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, en remplacement de Mr. Rolf Caspers, démissionnaire.

- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 18 mars 2010.
Pour le Conseil d'administration
Signatures

Référence de publication: 2010048358/15.

(100050238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Albi International Sàrl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.789.

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Monsieur Christophe BOUTON, courtier indépendant, né à Versailles (France) le 28 juin 1967, demeurant à L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman,

ici représenté par Madame Stéphanie LAHAYE, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Qu'il déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée «ALBI INTERNATIONAL Sàrl» ayant son siège social à 29, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 144789, constituée suivant acte reçu par le Notaire instrumentaire en date du 10 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 552 du 13 mars 2009.

Qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il s'entend par ailleurs dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social et par conséquence décide de modifier l'article 4 qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet l'import et l'export de produits finis ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et peut leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties, des avances ou de toutes autres manières, mais sans toutefois exercer à un quelconque moment une activité bancaire professionnelle ou une activité du secteur financier.

Elle a en outre pour objet l'acquisition par achat, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, d'achat de négociation, de souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets, brevets et licences et autres valeurs de toutes espèces la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante du comparant, connue du notaire par nom, prénom, qualité et adresse, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. HENOUMONT, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 27 avril 2010. Relation: MER / 2010 / 785. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010048522/46.

(100062661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

SB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 115.914.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2010:

- Le mandat d'administrateur de Mme Rachel Aguirre est renouvelé.
- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2010048359/14.

(100050249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pneu Express S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.775.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 07 avril 2010.

Résolution n° 1

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Madame Nadine CARELLE, née le 26 mai 1967 à Dudelange et demeurant à F-57290 Fameck, 54, rue du Général Henry.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Semainne SOUID, né le 09 février 1972 à Thionville (France) et demeurant à F-57180 Terville, 10, rue Saint-Jean.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Esch-sur-Alzette, le 07 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

FIDUCIAIRE C.G.S.

Société d'expertise-comptable

26-28 Bd Kennedy

L-4170 Esch-sur-Alzette

Signature

Référence de publication: 2010048361/25.

(100050186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Morellia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 77.209.

—
Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 11 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25 B Boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449, Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

MORELLIA SA

AGIR Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010048368/15.

(100050432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.
